

TRAITEMENTS DES BOIS DE CHARPENTES

Le saviez-vous ?

Il est recommandé de traiter préventivement vos bois de charpente tous les 10 ans.

Le Capricorne pond une centaine d'œufs dans le bois. Le cycle de développement des larves varie de 3 à 5 ans pendant lesquels chacune d'elles peut creuser des galeries dans les menuiseries à la vitesse de 8 à 10 millimètres par jour. A la fin de son cycle, la larve se transforme en papillon qui sort de mi-juin à fin août. La larve s'active à partir de 15°C et attaque tous les bois résineux. Une larve peut creuser jusqu'à 18 mètres de galeries dans sa vie.

Un peu comme le vaccin contre la grippe, qui lui doit être pratiqué tous les ans, le traitement préventif de vos bois de charpente vous protège pendant 10 ans ...

Le traitement est réalisé conformément aux prescriptions techniques en vigueur (Norme NF X 40 - 002).

Préparation après avoir sondé et griffé les bois

Bûchage manuel ou décapage des parties attaquées. Cette opération permet d'évaluer la résistance du bois.

Brossage et dépeussierage des bois,
Perçage pour la mise en place des injecteurs,
Mise en place des injecteurs.

Injection

Le produit de préservation est injecté à l'aide d'un compresseur.

Ces injections permettent de constituer des barrages de façon à empêcher les larves de poursuivre leur action. Les injections sont indispensables car elles représentent la seule action curative de ce traitement.

Application de surface

L'application de surface est essentiellement préventive, elle permet d'éviter tous risques ultérieurs de nouvelles pontes.

Ces travaux bénéficient d'une garantie de 10 ans.

